

Zeitschrift: Revue internationale d'apiculture
Herausgeber: Edouard Bertrand
Band: 22 (1900)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE INTERNATIONALE

D'APICULTURE

Adresser toutes les communications à M. Ed. BERTRAND, Nyon, Suisse.

TOME XXII

N° 12

DÉCEMBRE 1900

Les nouveaux abonnés peuvent obtenir dès maintenant les douze livraisons de 1900 au prix des années écoulées (Suisse, fr. 3.25, Union postale, fr. 3.70).

Les abonnés de Suisse qui n'auront pas renouvelé eux-mêmes leur abonnement recevront le numéro de fin janvier 1901, accompagné de notre remboursement (fr. 4.25 pour les simples abonnés et fr. 3.25 pour les membres de la Société Romande). Ceux qui ne désirent pas continuer à recevoir le journal, nous obligeront en nous prévenant par carte postale.

Les abonnés de l'étranger sont priés de nous faire parvenir le renouvellement de leur souscription en un mandat postal international, ou de refuser la livraison de fin janvier s'ils renoncent à l'abonnement; le montant ne pouvant être pris en remboursement, il est nécessaire que nous sachions si l'envoi du journal doit être continué.

Les sociétés qui n'ont pas encore envoyé leurs listes d'abonnements, nous rendront service en le faisant sans retard.

CAUSERIE

Quand on arrive à la fin d'une année, on aime à reporter son regard en arrière, à repasser dans son esprit les événements qui ont égayé ou attristé notre chemin; et nous serons d'autant mieux disposés à faire cette revue quand ce moment coïncide, comme c'est le cas cette fois, avec la fin de tout un siècle. Siècle de progrès par excellence, de progrès dans tous les domaines! Et, certes, l'apiculture y a eu sa bonne part!

Depuis que François Huber a publié ses admirables Observations sur les Abeilles, l'apiculture est entrée dans une période de succès étonnants. L'aimable savant a su attirer l'attention de tous sur le modeste insecte: des hommes de toutes conditions, le simple ouvrier comme le savant, le pauvre comme le riche, ont commencé à lui vouer leurs soins et ont ainsi contribué à réaliser des progrès réjouissants, en théorie aussi bien que dans la pratique, de sorte que cette partie de l'histoire naturelle est, à l'heure qu'il est, une des mieux étudiées.

Cependant les plus importants de ces progrès ont leur point de départ dans l'une ou l'autre des recherches du « père de l'apiculture rationnelle » comme on a nommé avec raison le grand Genevois. C'est lui qui a ouvert la voie : sa ruche à feuillets n'est au fond autre chose que la ruche mobile et sa ruche d'observation n'a guère été modifiée encore ; c'est sur ses traces qu'ont marché aussi bien les savants qui nous ont fait connaître jusque dans les moindres détails la vie et l'organisme de l'admirable insecte, que ceux qui se sont appliqués à faire profiter la pratique de ces conquêtes de la science.

C'est surtout la seconde moitié du siècle qui a été riche en découvertes et en inventions dans notre domaine. Dzierzon découvrit la parthénogénèse chez les reines d'abeilles et nous dota enfin de la ruche mobile proprement dite, que Berlepsch compléta par l'adjonction des cadres. Cette ruche, de dimensions trop petites, fut améliorée et agrandie par Bürki, perfectionnée par Jeker et admise, sous le nom de « Schweizerstock » comme ruche type par la majorité des apiculteurs de la Suisse allemande. Un apiculteur argovien, Blatt, mit en usage une ruche à cadres plus grands, tandis qu'en Amérique, Langstroth, Quinby et Dadant faisaient de la propagande pour un cadre de dimensions presque égales ; grâce à M. Bertrand ce système finit par être adopté généralement dans la Suisse romande sous le nom de Dadant-Blatt. De Layens propageait en même temps une ruche à cadres plus hauts que larges à laquelle il a donné son nom. A l'heure qu'il est les systèmes varient beaucoup d'un pays à l'autre.

Grâce à l'invention, par Mehring, en 1857, de la presse pour faire des feuilles de cire gaufrée et du mello-extracteur du major de Hruschka, en 1865, la ruche mobile a reçu des compléments heureux qui permettent une exploitation rationnelle et rémunératrice. Avec un désintéressement vraiment généreux ces inventions furent portées par leurs auteurs à la connaissance des apiculteurs qui se hâtèrent d'en profiter. Des savants distingués comme Cowan en Angleterre, de Layens en France, Siebold, Leuckart et Schöenfeld en Allemagne, de Planta en Suisse, mirent leur science au service de l'apiculture et contribuèrent ainsi à la solution de quantité de questions d'une grande importance pratique. Dans le but de propager les bonnes méthodes, des sociétés se formèrent partout : en 1861, le « Verein schweiz Bienenzüchter » se constitua à Olten, et son organe, la *Schweiz. Bienenzeitung*, fut rédigé d'abord par Peter Jacob, ensuite par Jeker et après par Göldi. Pour initier les novices, Jeker, Kramer et Theiler composèrent le « Schweizer Bienenvater » et instituèrent de nombreux cours qui furent subventionnés par la Confédération. On établit d'ailleurs par toute la Suisse de nombreuses stations qui, chaque mois, apportent un résumé de leurs observations concernant la température, la flore, les diminutions et augmentations journalières du poids d'une

ruche sur balance, etc. Grâce à ces travaux minutieux la lumière a été faite sur bien des points obscurs de l'apiculture.

Ensuite d'un appel du pasteur de Ribeaucourt, la Société Romande d'Apiculture fut fondée en 1876 et l'infatigable M. Bertrand se chargea alors de la rédaction du *Bulletin d'Apiculture* qui, en 1886, prit le nom de *Revue internationale d'Apiculture*. Cette Revue et la *Conduite du Rucher* ont eu un grand succès, grâce à la clarté, à la précision et au tact si remarquablement sûr avec lesquels notre collègue a su mettre la science à la portée de tous. Dans les nombreux cours qu'il a donnés à Nyon, il a formé une phalange de recrues qui propagent maintenant l'apiculture rationnelle un peu partout dans cette partie de la Suisse et même en France.

Les efforts qui ont été faits de cette manière dans notre pays furent couronnés d'un succès réjouissant : la routine, les tâtonnements inconscients ont fait place à une pratique intelligente et sûre ; au lieu d'une multitude de systèmes de ruches nous avons maintenant deux types éprouvés, le Schweizerstock et la Dadant ; la barbare habitude de tuer les abeilles pour récolter le miel est abandonnée et l'apiculteur, en bon père de famille, prodigue ses soins à ses ouvrières et ne leur prend que ce qu'elles ont de trop ; l'extracteur nous permet d'offrir à nos clients le précieux nectar tel que les fleurs le distillent et non pas sous forme de mélasse d'une couleur et d'une saveur indéfinissables, comme c'était le cas jadis par la fonte des rayons au four ; les ruchers, où si longtemps la désolation régnait en maîtresse, commencent de nouveau à se peupler ou à faire place à d'élégants pavillons qui font l'ornement de nos jardins, et, dans nos Expositions Agricoles, nos produits forment un sujet d'attraction pour tout le monde. Certes, ceux auxquels nous devons tous ces progrès doivent être satisfaits du résultat de leurs efforts ! Est-ce à dire qu'il n'y ait plus de progrès à faire ? Non ! certes, il y a encore assez de points obscurs à élucider, assez de préjugés à détruire, assez d'abus à faire cesser, à mettre à profit des ressources dont on n'a pas su tirer parti jusqu'à présent ; mais la voie est ouverte et nous n'avons qu'à continuer en suivant cette direction. Nous regardons donc avec confiance dans l'avenir et nous souhaitons à tous nos collègues beaucoup d'années d'abondance dans le siècle qui s'ouvre devant nous.

Ulr. GUBLER.

L'APICULTURE ÉTRANGÈRE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Russie

(Suite, voir *Revue d'août, octobre et novembre*)

Formes de cadres en usage. — Auprès des paysans, la ruche à cadres a été propagée surtout par les instituteurs et aussi par les prêtres. Un certain nombre l'ont adoptée dans le Sud-ouest, Podolie, Volhynie, et dans la Pologne⁽¹⁾. Nous avons vu qu'il en était de même à l'est, dans le Viatka ; nous pourrions encore citer de ce côté Samara où 2,000 ruches à cadres, presque toutes des Dadant-Blatt, ont été établies par les instituteurs, de 1896 à 1899, dans un district qui est seulement la septième partie de ce gouvernement⁽²⁾. Les ruches modernes sont d'un usage moins populaire, dans le centre et dans la région de St-Petersbourg.

Quant aux formes les plus communes, il importe d'abord d'observer qu'en Russie les types de cadres sont surtout locaux, chacun modifiant à sa guise celui de la ruche qu'il a adoptée. Sous cette réserve, voici des indications générales.

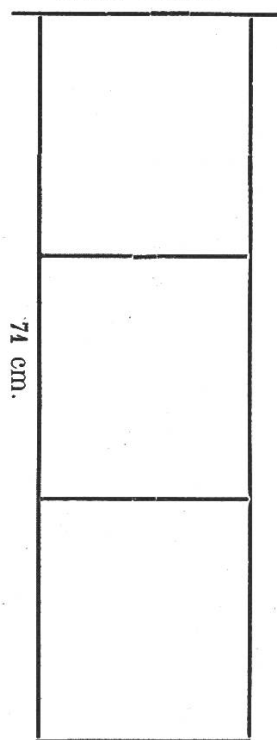
Une ruche très répandue est la Dadant (Quinby-Dadant et Dadant-Blatt). Dans le gouvernement de Samara, les 9/10^{mes} des ruches à cadres sont des Dadant-Blatt⁽³⁾.

La Société d'Acclimatation de Moscou patronne, en même temps que la Dadant-Blatt, une ruche Root modifiée dont le cadre a dans œuvre environ 21 cm. de haut sur 42 cm de large ; le nombre des cadres est de 13.

Le directeur du rucher de Moscou, M. Motchalkine a exposé le modèle réduit d'une ruche qui porte son nom ; le cadre en est excessivement élevé, il est divisé horizontalement en trois parties égales (fig. 8). La ruche Motchalkine date de 1882 ; elle fut primée la même année à l'Exposition de toutes les Russies par Boutlerow. Nous rencontrerons d'autres cadres

Cadre Motchalkine

Même échelle



21 1/2 cm.

Fig. 8.

élevés, moins que celui-ci, pourtant ; le but qu'on s'est proposé a été de conserver en hiver plus de chaleur dans le haut de la ruche.

L'un de ces cadres, dû à Levizki, est très employé en Pologne ; il domine également dans la petite Russie (fig. 9). Ses dimensions se rapprochent de celles que nous avons rencontrées en Bosnie, surtout en Serbie. Ce sont des

(1) *Apiculteur*, 1897, p. 225.

(2) *Revue* 1899, p. 239-241 ; communication de M. Kandratieff.

(3) Pour ces renseignements et la plupart de ceux qui suivent dans ce chapitre, voir les articles de M. Wladimir Philosophoff, publiés par *l'Abeille de la vallée du Rhône* en 1897.

ruches dérivées du type Levizki qu'expose un apiculteur de cette région du Sud-ouest, M. Volkovinsky, de Kiew. L'une a un cadre haut intérieurement de 46 cm. et large de 21 cm. Les deux autres ont un cadre haut de 39 cm., large de 21 1/2 cm.; comme dans la Levizki les porte-rayons se touchent par leurs côtés et forment plafond; une traverse à 6 mm. au-dessous du porte-rayon laisse un passage pour les abeilles; dans l'une des deux ruches, il y a environ 8 cadres sur 16 dont les porte-rayons sont évidés de manière à permettre l'accès d'une hausse de 10 petits cadres. La ruche Volkovinsky doit beaucoup à celle de M. Kozjenskysky, qui est elle-même imitée de la Levizki.

M. Iakovenko, du gouvernement d'Ekaterinoslav, voisin de celui de Kiew, expose deux Dadant, dont une Dadant-Blatt. Signalons incidemment un extracteur du même exposant: il consiste en une cage à six pans cannelés du côté intérieur et contre lesquels s'appliquent les cadres à extraire; le miel coule le long des cannelures. Dans les extracteurs ordinaires, la cage qui porte les rayons tourne à l'intérieur d'un cylindre; ici cage et cylindre ne font qu'un. Le prix en est élevé, 143 francs.

Dans la région de Saint-Petersbourg, on emploie, concurremment avec la Dadant, la ruche Zoubareff (fig. 10). Un de ses traits distinctifs est d'avoir une hausse égale au corps de ruche. Elle a été adoptée par la Société Nationale d'Apiculture.

Voici ce qu'écrivait, en 1897, dans une adresse de condoléance au secrétaire de l'*Apiculteur*, après la mort de M. de Layens, la Société russe d'apiculture qui a son siège à Saint-Petersbourg: « ... Le nom de M. de Layens est connu en Russie, et la ruche Layens y a acquis une grande extension ». Des trois points de la Russie qui ont exposé des ruches, Moscou, Sud-ouest et Caucase, il n'y a que ce dernier pays qui nous présente une réduction de la ruche Layens au milieu d'une collection comprenant neuf modèles divers. La Layens nous semble donc un type plutôt connu que répandu en Russie.

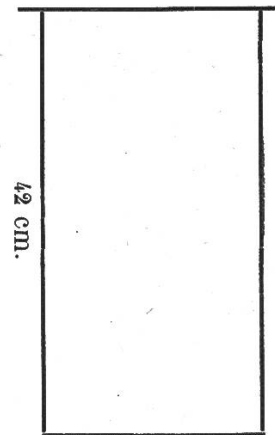
Voici un tableau de quelques ruches dues à des apiculteurs russes :

Cadre de la ruche :	Mesures intérieures en centimètres		Nombre de cadres	Date d'introduction	Contrée
	Hauteur	Largeur			
Dolinovski . . .	37 1/2 (*)	28	22	1860-1870	Pologne
Borissowski . . .	53 (*)	28	10	1876-1878	Moscou
Motchalkine . . .	71 (**)	21 1/2	8	1882	Moscou
Levizki	42	22	16	1880-1885	Pologne
Zoubareff	24	38	10	1880-1885	St-Petersbourg
Volkovinsky . . .	39	21 1/2	16	Après 1885	Kiew

(*) Divisés horizontalement en deux parties égales.
(**) Divisés horizontalement en trois parties égales.

Cadre Levizki

Même échelle



22 cm.

Fig. 9

Rucher-Modèle de Tiflis. — D'après une légende du Caucase, Job habitait dans ce pays, près de la montagne Ahmati-Hoh, au nord-ouest de l'Ossétie ; l'archange Gabriel balaya de son aile les vers qui couvraient son corps ; mais deux vers s'étaient enfoncés jusqu'au cœur du prophète : sur l'ordre d'Allah, l'archange les métamorphosa en une abeille et en un ver à soie, destinés, l'une à réjouir le palais de l'homme pieux, l'autre à vêtir son corps de tissus magnifiques, afin qu'il se souvienne toujours de la soumission du saint qui, même pendant ses plus atroces souffrances, priait pour le bonheur du peuple ⁽¹⁾.

Il est donc naturel que la Station séricicole du Caucase, établie à Tiflis, ait fait une place aux abeilles et qu'elle ait pour annexe un rucher-modèle. A Paris, elle expose les modèles réduits des ruches suivantes : Société Nationale d'Apiculture, Levizki, Dubini, Langstroth-Dadant, Dadant-Blatt, Zoubareff, Volkovinsky, Root, Layens, et de la cire gaufrée dont les feuilles, par leurs dimensions, environ 23 cm. sur 42, peuvent donner une idée des cadres les plus employés.

Du reste, dans quelques localités de l'Ossétie et de l'Abkhavie, l'apiculture est la principale industrie d'une partie de la population.

M. Schawroff, directeur de la Station de Tiflis, est en ce moment (novembre) en France ; il se propose d'étudier notre apiculture, et doit ensuite se rendre en Suisse ⁽¹⁾. A l'Exposition, où nous avons eu la bonne fortune de le rencontrer, il a bien voulu nous donner quelques renseignements.

La race d'abeilles dite du Caucase, dont on fait ordinairement une race à part, est identique à l'italienne. La variété jaune domine au sud du Caucase, où elle se répand jusqu'en Perse ; la variété grise au nord. Presque toujours, du reste, les abeilles grises se rencontrent dans les ruchées jaunes. La réputation de douceur de l'abeille caucasienne est en somme assez méritée, mais cela ne va pas jusqu'à épargner ceux qui la manient sans précautions. Elle n'a pas de tendance particulière à l'essaimage.

Il faut, pour la miellée, distinguer au Caucase la steppe improductive ; puis les collines qui, brûlantes à leur base, forment au-dessus une zone tempérée, couverte de cultures et propice aux abeilles ; enfin, la forêt qui donne, avec le tilleul, un excellent miel, très parfumé dans le nord, et, avec le châtaignier, un miel d'un goût désagréable, rappelant les mauvais marrons glacés. Autour des villes, les abeilles butinent sur l'acacia.

Cadre Zoubareff

Même échelle

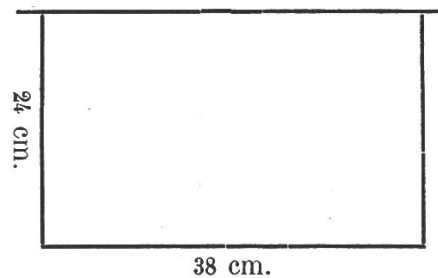


Fig. 10

M. N. Schawroff a recueilli, dans le *Bulletin* de la Station séricicole, des légendes, des croyances populaires et des usages, relatifs aux abeilles,

⁽¹⁾ *Revue*, 1895, p. 71. Traduit du *Bulletin* de la Station séricicole du Caucase.

⁽²⁾ Nous avons eu en effet au commencement de décembre le plaisir de recevoir l'aimable visite de M. Schawroff.

dont quelques-uns ont été rapportés ici ⁽¹⁾. Il serait facile à M. Schawroff, très familier avec notre langue, de nous donner plus de détails sur ce sujet intéressant.

A la fin de cet examen, malgré des progrès évidents sur lesquels nous avons longuement insisté, nous nous représentons involontairement la Russie comme la réserve de l'apiculture traditionnelle, celle des contes, des superstitions, des croyances étranges ou gracieuses, des mystérieuses pratiques. La culture des abeilles n'a pas été si longtemps florissante sans créer un ensemble de notions et de coutumes originales. Tous ces éléments, encore vivants ou dont le souvenir subsiste, méritent d'être recueillis avec une curiosité sympathique. Avant qu'elle disparaisse pour toujours, il faut fixer, non seulement en Russie, mais dans tous les pays, les traits qui composent la physionomie curieuse de l'apiculture vulgaire. Du Daghestan à la Bretagne française, on trouvera d'étranges ressemblances; les rapprochements, de pays à pays, permettront sans doute de résoudre plus d'une énigme. M. Schawroff est mieux à même que personne de remplir une bonne partie de cette tâche. Nous appelons de tous nos vœux le moment où les apiculteurs, un peu plus attentifs au passé, s'appliqueront à l'œuvre commune avec un esprit de rigoureuse méthode et de large bienveillance.

EMILE ALTETTE.

FAUT-IL DONNER LES RAYONS A NETTOYER AUX ABEILLES APRÈS L'EXTRACTION ?

Suite des Réponses à l'enquête, voir *Revue* d'octobre et novembre

Je vois des difficultés à faire nettoyer les rayons aux abeilles avant la récolte. Pour le faire il faudrait garder ceux de l'année précédente qui seraient donc plusieurs mois dans le même état qu'en sortant de l'extracteur, ce que je trouve désavantageux sous plus d'un rapport, entre autres ils risqueraient d'être envahis par divers insectes.

Pour expliquer ma manière de faire, je dois dire que mes ruches sont horizontales, de 70 et 78 cm. de longueur, à bâtisse chaude. Au moment de la grande miellée j'y mets jusqu'à 20 cadres; mais après en avoir enlevé quelques-uns de miel, j'ai une belle place vide avec une fenêtre partition derrière les rayons occupés par les abeilles. C'est là que je place alors mes cadres extraits pour les faire lécher par les abeilles. Je n'y mets que deux cadres à la fois et écartés l'un de l'autre pour que les abeilles ne s'y établissent pas. De cette manière, en moins de 24 heures, ces deux rayons sont bien nettoyés, abandonnés par les abeilles et bons à servir plus tard. C'est à cette même place que je pose le nourrisseur; c'est là encore qu'au printemps je donne les opercules que je conserve jusqu'à ce moment-là dans des pots. Je mets alors chaque jour une portion de ces opercules sur

(1) Traduction dans la *Revue* 1894, p. 193-199 et 1895, p. 70-71.

un tissu métallique et le lendemain la cire est bien nettoyée dans un plateau au-dessous. Lorsque la température est un peu basse, j'ai des matelas que je pose dans les ruches, dessus et derrière cet espace vide, et où les abeilles viennent se nourrir et travailler au chaud. Mes ruches s'ouvrent dessus et derrière, ce qui a son avantage pour les visiter facilement.

Porrentruy (Jura Bernois), octobre 1900.

J. MAISTRE.

Puisque nous sommes invités à nous prononcer sur la question des cadres à donner à nettoyer aux abeilles après la récolte, je viens vous raconter comment j'ai procédé ce printemps :

L'an dernier, j'avais conservé environ les trois quarts de mes cadres passés à l'extracteur sans les faire lécher par les abeilles ; j'avais rangé et serré les cadres dans des hausses et ensuite placé ces dernières les unes sur les autres dans une chambre bien sèche, mais non chauffée.

Ce printemps, j'ai redonné mes cadres, qui étaient très bien conservés, mais toujours vers le soir et après les avoir arrosés avec de l'eau douce légèrement salée. J'ai garni une hausse avec des cadres non léchés, placés d'un côté et moitié avec des cadres nettoyés, placés de l'autre : pendant plusieurs jours les abeilles ne couvraient que les cadres non nettoyés. J'ai aussi intercalé dans deux autres hausses deux à deux des cadres non nettoyés avec des nettoyés et j'ai remarqué que les abeilles occupaient et réparaient plus vite les non léchés que les autres.

Pendant que je n'y trouverai pas d'inconvénient, je me propose de continuer à les donner non nettoyés, aussi bien dans le corps de ruche que dans la hausse.

Rétaz, Ponts (Neuchâtel), octobre 1900.

L. ROBERT.

Dans le numéro d'août de la *Revue* vous annoncez que vous continuez l'enquête en vue d'arriver à savoir s'il est préférable de ne pas faire nettoyer les rayons par les abeilles après la récolte. A ce sujet, permettez-moi de vous raconter ici ce qui m'est arrivé cet été.

Au commencement de l'année, dans une conversation que j'eus avec lui, M. Delay, apiculteur à Bellevue, me conseilla de ne pas donner à lécher aux abeilles les rayons une fois extraits, m'affirmant que ce système présentait deux avantages : 1^o de préserver ceux-ci de la fausse-teigne, qui ne peut se promener facilement sur des rayons gluants, et 2^o d'engager les abeilles à monter plus rapidement dans les hausses au printemps. Ces raisons me paraissant justes, je suivis son conseil et bien m'en a pris, comme vous pourrez en juger. Je ne puis parler ici que du premier de ces avantages, le moment d'expérimenter le second n'étant pas encore venu.

Par suite de circonstances particulières, aussitôt après avoir extrait mon miel, je dus m'absenter pour un laps de temps beaucoup plus long que je ne le prévoyais et cela avant d'avoir pu prendre les précautions nécessaires contre la fausse-teigne. A mon retour, ce ne fut pas sans une certaine appréhension que je les visitai. Je vous laisse à penser quelle satisfaction

j'éprouvai en constatant que sur une quarantaine de rayons un seul avait reçu la visite de ce malfaisant insecte, ce qui me paraît concluant en faveur de cette manière de procéder.

Chambésy (Genève), octobre 1900.

A. PRÉVOST.

A propos de votre « Enquête » je suis d'avis de ne pas donner les rayons de hausses à lécher aux abeilles après l'extraction; j'y trouve les avantages suivants:

1^o Les abeilles montent beaucoup plus facilement dans les hausses au printemps et cela les stimule en même temps.

2^o La fausse-teigne attaque beaucoup moins les rayons humides de miel.

3^o Il y a moins de chance de pillage et par là moins de surveillance à exercer devant les ruches.

Je n'ai pas trouvé d'inconvénient à conserver les rayons humides pourvu qu'ils soient logés dans un local sec.

Depuis que j'ai adopté ce système, je m'en suis toujours bien trouvé.

Nyon, novembre 1900.

LÉON SAUTTER.

SUR LA LOQUE DES ABEILLES

BACILLUS ALVEI

(Suite, voir Revue de novembre)

Remèdes

On a essayé de trois méthodes pour le traitement de la loque.

1^o La destruction radicale.

2^o La privation de nourriture.

3^o Le traitement par des produits chimiques: *a*) En mélangeant de ces produits dans la nourriture; *b*) en mettant dans la ruche certaines substances chimiques qui s'évaporent à la température ordinaire de la ruche: cette dernière méthode peut être considérée plutôt comme préventive que comme curative, à l'exception des vapeurs d'acide salicylique et d'acide formique.

1. *Destruction radicale.* — Ce système consiste à détruire les abeilles infectées, les rayons et les cadres et à désinfecter entièrement les ruches. Cowan ⁽⁴⁾ pense que si la loque était soumise à des inspections officielles et que tous les cas constatés fussent immédiatement traités par la destruction, la maladie pourrait être promptement anéantie. L'Association des Apiculteurs anglais a demandé au Ministère de l'Agriculture de prendre cette mesure, qui donnerait à l'apiculture une impulsion dont bénéficieraient aussi les agriculteurs et les producteurs de fruits.

(4) Ouvrage déjà cité.

Le premier avocat de ce système fut Della Rocca ⁽⁸⁾ qui recommande, dans les cas graves, « de tout brûler sans miséricorde, car il n'y a pas d'autre ressource ». Depuis l'époque de Della Rocca cette méthode a été fréquemment appliquée dans les cas rebelles qui ne cédaient pas aux traitements par la privation de nourriture ou par des agents chimiques.

2. *Traitement par la privation de nourriture.* — Le traitement par le jeûne fut mis en avant pour la première fois par Schirach ⁽⁹⁾ qui recommandait d'enlever les rayons et de laisser jeûner les abeilles pendant deux jours, après lesquels on pouvait leur donner des rayons neufs propres et les nourrir avec un sirop préparé avec un peu d'eau chaude additionnée de miel, de muscade et de safran. Depuis lors, diverses modifications à cette méthode ont été proposées et fréquemment appliquées aux Etats-Unis et au Canada, tandis qu'en Angleterre et en Europe le traitement par du sirop médicamenteux est plus en vogue. L.-C. Root ⁽⁵⁸⁾ réintroduisit la méthode du jeûne. Il conseille d'enfermer les abeilles dans un local sombre et frais pendant 24 heures, c'est-à-dire jusqu'à ce que tout le miel contenu dans leur jabot soit consommé. Les abeilles sont alors introduites dans une ruche contenant des rayons sains ou de la cire gaufrée, tandis que la ruche infectée est échaudée à l'eau bouillante puis râclée. La méthode la plus usitée au Canada et dans les Etats-Unis n'est qu'une modification de la vieille méthode du jeûne; on l'appelle méthode de Mac Evoy, à cause du grand usage qu'en fait M. William Mac Evoy ⁽⁴⁴⁾, inspecteur de la loque pour la Province d'Ontario.

La voici :

« Dans la saison du miel, quand les abeilles récoltent abondamment,
« enlevez les cadres le soir et secouez les abeilles dans leur propre ruche;
« donnez-leur d'autres cadres avec des amorces de cire gaufrée et laissez-les
« bâtir des rayons pendant quatre jours. Les abeilles, pendant ces quatre
« jours, transformeront les amorces en rayons et y logeront le miel conta-
« miné provenant des vieux rayons et emporté dans leur jabot. Le soir du
« quatrième jour, enlevez les nouveaux rayons et remplacez-les par de la
« cire gaufrée sur laquelle les abeilles construiront et la guérison sera alors
« complète. Grâce à ce traitement, les abeilles sont entièrement débarras-
« sées du miel infecté avant que les feuilles de cire gaufrée soient achevées.

« Tous les rayons loqueux doivent être brûlés ou fondus après qu'ils
« ont été enlevés des ruches; de même que tous les rayons construits sur
« des amorces. »

(A suivre.)

F.-C. HARRISON.

(8) (3) Ouvrages déjà cités.

(58) Root L. C. *Quinby's New Bee Keeping*, p. 248, New-York, 1879.

(44) Mac Evoy. *Foul Brood, its Cause and Cure*. Trenton N. J. 1895.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Réunion d'automne, à Lausanne, au Restaurant Vernier,
le 19 novembre 1900

L'assemblée est ouverte à 10 h. 1/2 du matin par M. Gubler, président, devant 29 sociétaires, dont MM. Bertrand, Descoullayes, de Blonay, Bonjour et Forestier, membres du Comité.

Allocution du Président

« Messieurs et chers Collègues,

La dernière année du siècle qui s'en va a encore été riche en bénédictions de toutes espèces : champs, prés et vergers ont comblé de leurs produits les granges et les greniers ; la vigne a versé sa corne d'abondance avec une richesse inouïe sur nos vigneron et si le nectar n'a pas coulé partout à grands flots, l'apiculteur a cependant aussi été récompensé de ses peines, plusieurs même ont fait une récolte extraordinaire — il y a donc lieu pour tous d'être satisfaits et reconnaissants envers la Providence !

Après un hiver très doux, la ponte a pris en février déjà une grande extension dans les ruches ; ralentie et même arrêtée par le temps froid et maussade de mars, elle n'a repris son essor qu'au milieu d'avril, et les colonies ont eu généralement de la peine à arriver à une force normale pour la première miellée. Cela nous explique pourquoi, malgré la floraison si riche de nos arbres fruitiers, nos ruches n'ont guère augmenté pendant cette époque. Le 21 avril a vu s'épanouir les fleurs de cerisiers et de pruniers, le 10 mai, les pommiers et les poiriers se sont mis de la partie ; mais hélas, les fleurs, quoique admirablement développées, ne sécrètent pas de nectar, une bise froide dessèche tout. Pendant le mois de mai, la récolte est presque partout très faible ou nulle, bien que les douze premiers jours de ce mois aient été très riches, surtout dans les cantons de Vaud et de Genève. Malheureusement, la fête n'a pas duré longtemps, car le 13, jour néfaste sur toute la ligne, a coupé pour toujours les ressources dans ces deux cantons ; à l'exception de Panex-sur-Ollon, toutes les stations n'ont plus que des diminutions à noter. La miellée n'a vraiment commencé qu'en juin.

Le Jura bernois, cependant, a fait au mois de juillet une récolte brillante, tandis que Neuchâtel a vu une miellée toujours faible se produire jusqu'à la fin de septembre. Saint-Aubin accuse pour ce dernier mois une augmentation de 5.100 gr. et Belmont 4.000 gr.

La ruche n° 65 de M. Warnery, à Saint-Prex, prouve ce qu'une bonne souche peut produire ; cette ruche, avec trou de vol tourné à l'ouest, a donné un premier essaim le 17 mai, un second le 25 et un troisième le 30 ; malgré cette perte d'abeilles, elle a récolté le 2 juin (trois jours après la sortie du troisième essaim) 4.700 gr. net, le 3 juin 5.800 gr., le 4 juin 4.600 gr., de sorte que son rendement en miel n'est pas resté au-dessous des autres bonnes

ruches qui n'avaient pas essaimé. (Voir plus loin le tableau du rendement des ruches sur balance en 1900).

Il y a dix ans maintenant que nos stations fonctionnent et les matières accumulées pendant ce temps permettraient d'en tirer des conclusions utiles et intéressantes; si le temps ne me manquait pas, je serais tenté de faire quelques digressions statistiques. Mais je sais, du reste, que la statistique a le don de mettre les apiculteurs de mauvaise humeur. Serait-ce peut-être à cause du fisc? Sans doute celui-ci a les yeux sur nous, car il sait très bien qu'avec l'apiculture l'argent nous arrive à flots. Inutile de garder nos secrets; si ce n'est nous, ce seront nos héritiers qui auront un joli compte à rendre au terrible pressureur.

Les visites de ruchers ont été faites cette année dans les Sections de Lucens, de la Côte, de Nyon et de la Broie; malheureusement la présence de la loque a été constatée en différents endroits. Cela prouve de nouveau combien ces visites sont utiles et nécessaires, et si notre caisse est par ce fait mise à forte contribution nous avons au moins la satisfaction de voir nos deniers bien employés. Nous profitons de cette occasion pour exprimer nos sincères remerciements à notre infatigable président, M. Vielle, pour tout le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de sa lourde et difficile tâche!

Bien que la récolte de cette année n'ait pas été très riche, la vente en est cependant bien difficile; il y a eu tant de fruits que les confitures et marmelades prennent la place du miel; d'ailleurs il y en avait un stock considérable de l'année dernière; de plus la mielline et d'autres surrogats, des falsifications même, font une guerre acharnée à notre produit. Nous ne sommes, à cet égard, pas suffisamment protégés et une nouvelle loi sur les produits alimentaires s'impose. Cette loi intéresse au plus haut degré les apiculteurs, c'est pourquoi votre Comité a mis la question à l'ordre du jour et notre collègue, M. Bretagne, va traiter cette matière avec la compétence que nous lui connaissons. Nous sommes heureux de voir que M. Seiler, le savant chimiste, qui nous a donné ce printemps déjà une preuve de son dévouement, veut bien encore s'intéresser à notre cause.

Avant de terminer, permettez-moi de vous faire observer que souvent nos intérêts sont également lésés, soit par l'ignorance, soit par la mauvaise foi de certains producteurs; on nous racontait dernièrement que de braves paysans étaient venus vendre dans une de nos grandes localités du beau miel d'esparcette à 40 cent. la livre. Et lors de notre dernière vente, à Neuchâtel, nous avons fixé le prix du kilo à 1 fr. 60; le même jour un apiculteur fit publier qu'il enverrait, franco à domicile, 5 kilo à 1 fr. 25 le kilo. De pareils procédés ne sont guère propres à rehausser, aux yeux du public, la valeur de nos produits. Il n'y a qu'un remède à cela: s'efforcer de faire entrer dans notre Société tous les apiculteurs qui n'en font pas encore partie, les uns et les autres y trouveront leur profit.

Le bénéfice matériel est donc resté cette année un peu au-dessous de ce que nous attendions; mais ce n'est pas pour l'argent seul que nous soignons nos abeilles; il y a là encore un bénéfice qui, pour beaucoup d'entre nous, vaut tout autant que le premier. Au milieu de ces bruits de guerre où les hommes s'entredéchirent, où des peuples soi-disant chrétiens rivalisent de

cruauté avec les plus barbares, nous sommes heureux de nous réfugier de temps en temps vers ce petit monde où tous s'entendent si bien, où tout respire la paix, l'harmonie parfaite et nous disons avec le *Bienenvater* : « Que ce soit lundi ou mercredi, n'importe quel jour de corvée, dès que je m'approche de mon rucher, c'est dimanche, c'est jour de fête ! Là, l'air est plus pur, le soleil éclaire mieux, le bon Dieu est plus près ! Le bourdonnement de mes abeilles est la sonnerie qui m'invite au recueillement, le son de l'orgue qui accompagne mon cantique ; les milliers de butineuses qui arrivent et qui partent sont pour moi des processions pieuses, des pèlerinages vers le plus beau, le plus vaste des temples, où les fleurs forment les cierges de l'autel envoyant leurs parfums en encens vers le Ciel ! »

M. de Blonay remercie *M. Gubler* pour cet aperçu si juste et si complet de notre champ d'activité et de la récolte emmagasinée par nos butineuses. L'assemblée unanime joint ses remerciements à ceux de *M. de Blonay*.

Vient ensuite le renouvellement du Comité.

Malgré ses protestations, *M. Gubler* est réélu président pour une période de deux ans, à l'unanimité des voix. Sont ensuite élus membres du Comité, MM. Bonjour, par 24 voix, Bertrand, Descoullayes, Pont, de Blonay, Forestier, par 23 voix, Farron, par 22, Langel 21 et Prévost 20, sur 26 bulletins délivrés et rentrés. Obtiennent encore des voix : Bretagne 4, Warnéry 4, Odier 3, Ruffy, Vielle et Gysler chacun une.

M. Bretagne, chargé de rapporter sur le « Projet de loi sur les denrées alimentaires » en ce qui concerne les miels, nous présente un rapport fort complet de la question si importante pour nous, car la future loi peut nous protéger contre les produits fabriqués ou nous causer un tort immense en leur accordant protection. Il ne nous est pas possible de donner à nos lecteurs toutes les considérations, tous les chiffres énoncés par le rapporteur. Les conclusions du rapport tendant à demander une protection efficace des miels et une augmentation des droits d'entrée, sont vivement appuyées par les sociétaires et une importante discussion s'engage après la lecture de ces desiderata.

En remerciant *M. Bretagne* pour son travail clair et consciencieux, *M. Descoullayes* rend l'assemblée attentive aux fraudes auxquelles se livrent certains apiculteurs qui font absorber à leurs abeilles force sirop de sucre pour le revendre, une fois emmagasiné, sous le nom de miel.

M. Bretagne demande qu'on s'oppose de toutes nos forces à ce genre de fraude, ainsi qu'à l'art. 2 du projet de « Loi sur les denrées alimentaires », qui appelle *miel de sucre* le produit ainsi obtenu et qui est une vraie tromperie devant tomber sous le coup de la loi.

M. de Blonay voudrait que chaque mélange, chaque falsification ait un nom spécial, bien différent du mot miel, afin que le consommateur ne puisse pas être induit en erreur. Quant à la définition qu'on doit donner du miel, il se range parmi toutes les définitions énumérées par *M. Bretagne* à celle adoptée en Belgique, qui dit que le *miel est le produit du suc récolté par les abeilles sur les fleurs et les végétaux*. Il demande en outre si les

analyses des miels se font toutes et partout de la même manière, si chaque canton a son chimiste cantonal.

Répondant à M. Bretagne, notre président, *M. Gubler* comprend très bien l'expression de miel de sucre, fort usitée chez nos confédérés qui ne considèrent pas ce produit comme une fraude, témoin la récompense de 1^{re} classe accordée, dans une exposition à Soleure, à M. Blatt, pour de magnifiques rayons remplis de sirop. Il dit ensuite à M. de Blonay que chaque canton a son chimiste attitré, mais qu'il ne peut dire si les analyses de miel se pratiquent partout de la même manière, il faudrait un chimiste de profession pour répondre avec compétence.

M. Sautter ne pense pas que ces analyses soient faites partout de la même façon, car il a eu des déboires avec ses miels de seconde récolte, l'année dernière, le chimiste cantonal de Bâle refusant d'admettre qu'il pouvait y avoir des miels bruns parfaitement purs. Ce n'est qu'après beaucoup de démarches qu'il obtint gain de cause. Il aimerait que les apiculteurs puissent obtenir, en vendant leur marchandise, une déclaration constatant et garantissant la pureté des produits.

M. Bretagne est partisan du prélèvement d'échantillons pour opérer les analyses ainsi que de l'établissement du contrôle permanent des miels et de leur distinction entre miels de 1^{re} et 2^{me} récolte. Il ne croit pas à l'efficacité de la déclaration telle que la préconise M. Sautter et préfère remonter directement à l'Autorité et demander l'uniformité des analyses par les chimistes cantonaux.

M. Seiler, chimiste cantonal, que nous avons l'honneur de posséder au milieu de nous, s'intéresse vivement à notre Société et aux efforts que nous faisons pour nous protéger. Il s'occupe beaucoup de l'analyse des miels et continuera à vouer tous ses soins à cette importante question. Ces analyses sont, il le reconnaît, parfois fort difficiles, aussi la méprise dont M. Sautter a été victime ne l'étonne pas beaucoup, car les chimistes cantonaux se trouvent divisés par leurs points de vue personnels et par le fait d'avoir mal interprété les prescriptions fédérales. C'est cette dernière cause qui a fait faire fausse route à plusieurs d'entre eux, ce dont les apiculteurs ont pâti en premier lieu. La polarisation de la lumière à droite n'indique pas toujours une falsification des produits, car M. Seiler a retrouvé dans tous les miels analysés jusqu'ici un peu de dextrose ou une matière qui s'en rapproche. Nous faisons bien, selon l'éminent professeur, de prendre des mesures pour la défense de nos intérêts et il approuve les conclusions du rapport de M. Bretagne; mais, dit-il, par suite de diverses circonstances, la loi sur les denrées alimentaires se trouve reléguée à l'arrière-plan et il est probable qu'elle ne verra pas le jour de longtemps, aussi nous conseille-t-il de ne pas trop compter sur cette protection à longue échéance et même de chercher à nous en passer en provoquant pour la protection des miels la création d'un concordat libre entre les cantons romands.

En terminant, M. Seiler fait circuler un nouvel échantillon des fraudes dont nos produits sont l'objet; c'est un petit flacon contenant une composition chimique concentrée servant à donner aux cires et aux miels falsifiés le parfum des cires et des miels naturels.

M. de Blonay remercie vivement *M. Seiler* pour ce qu'il vient de dire et l'assure que notre Société tiendra compte de ses conseils. Il propose à l'assemblée que nous décidions de faire les démarches nécessaires pour l'établissement du concordat dont il a été parlé, ce qui est adopté.

Les conclusions du rapport de *M. Bretagne* sont ensuite adoptées à l'unanimité.

Interrompue pour le dîner, la discussion est reprise par *M. Odier* qui voudrait que les droits d'entrée des miels étrangers fussent doublés.

MM. Descoullayes et Bretagne sont du même avis ; mais ce dernier ne pense pas que cette surélévation des droits de 15 à 30 francs par 100 kil. soit bien efficace, certains miels pouvant parfaitement, à cause de leur bon marché excessif, supporter ce renchérissement des droits et être encore vendus à un prix inférieur à nos produits.

M. P. v. Siebenthal pense qu'en faisant une propagande active autour de soi, on arriverait à écouler les miels dans le pays et, en les faisant connaître aux consommateurs, à refouler peu à peu les miels étrangers moins parfumés et les produits fabriqués présentés dans les hôtels comme miel du pays. Il agit de la sorte et réussit à vendre son miel dans le pays à un prix rémunérateur.

Sur la demande de *M. Bretagne*, la proposition faite par *M. Odier*, relative aux droits d'entrée des miels étrangers sera adressée au Comité de la Fédération agricole.

La parole est ensuite donnée à *M. Vielle*, président du jury pour la visite des ruchers. En 1900, *M. Vielle* a examiné plus de 130 ruches. Les conclusions de son volumineux et minutieux rapport constatent les progrès de la science apicole, le nombre toujours plus grand des ruches Dadant, mais aussi le laisser-aller et la négligence de certains apiculteurs qui font que la loque se met parfois de la partie. A la suite de ces visites, le jury a proposé au Comité de délivrer, comme récompense des diplômes aux 78 apiculteurs dont les noms sont publiés ici (*Voir plus loin*).

M. Bretagne demande ce qu'il est advenu d'une proposition faite à Bex, au printemps dernier, ayant pour but de faire réimprimer la liste des membres de la Société.

M. Bertrand répond que le Comité n'a pas perdu la chose de vue, mais qu'il n'a pu y donner suite à cause de l'état de nos finances ; puis l'état nominatif des sociétaires variant sensiblement chaque année, cette liste ne serait bientôt plus vraie.

Ces explications satisfont *M. Bretagne* qui profite de ce qu'il a la parole pour prier le Comité de la Société Romande de bien vouloir communiquer aux présidents des Sections, pour étude préalable, les questions à traiter dans nos réunions. De cette façon les Sections se désintéresseront moins, se lieront davantage à la Romande et leurs séances auront aussi plus d'attrait.

M. Odier appuie vivement cette proposition qui est adoptée par tous les apiculteurs présents.

M. Seiler, parlant des miels bruns, d'un goût et d'un arôme prononcés, produits en certaines contrées, reconnaît qu'ils sont mieux que les nôtres propres à la fabrication des pains d'épices et des lékerlis. Mais, si nos miels ne sont pas bons à cet usage, il ne faut pas se décourager, mais les vendre pour la consommation journalière, comme miels de table. Il faut les faire connaître à grand renfort de réclame, en les présentant sous une enveloppe qui les fasse valoir, faire pour les miels, ce qu'on a fait pour les vins vaudois, qu'on trouve maintenant partout, tant en Suisse qu'à l'étranger. Cette manière de faire aura certainement un bon résultat.

Passant aux propositions individuelles, *M. Forestier* demande la création pour la Société d'un musée d'apiculture où serait réuni tout ce qui a rapport aux abeilles. Ce serait un excellent moyen d'instruction, car il est à présumer que le « Conservateur du musée » serait à même de donner tous les renseignements demandés, sur les mœurs des abeilles, les habitations qu'on leur donne, etc., etc.

Cette proposition est appuyée par MM. de Blonay, Descoullayes, Bretagne, Odier et Bertrand. Ce dernier nous apprend qu'il a fait don à l'Institut agricole, à Lausanne, de 16 ou 18 modèles de ruches, ce qui constitue en fait un commencement de musée. Mais il ressort des renseignements qui nous sont donnés que tout, ou à peu près tout, a été dispersé et qu'il faut recommencer. C'est pourquoi la création d'un musée recevra aussi vite que possible un commencement d'exécution et que tous les objets qui y figureront resteront la propriété inaliénable de la Société.

Au cours de la séance, *M. Bertrand* a annoncé la perte que l'apiculture a faite en la personne de notre excellent et dévoué collègue *M. C. Auberson*, ancien instituteur à St-Cergues, et fait l'éloge du défunt en rappelant les services qu'il a rendus. L'assistance, sur l'invitation du président, s'est levée en signe de deuil.

La séance est levée à 4 ¹/₄ h.

Le secrétaire : L. FORESTIER.

Sirop pour nourrir les abeilles.

M. Seiler, chimiste cantonal, à Lausanne, recommande d'ajouter, au sirop qu'on donne aux abeilles au printemps ou en automne, un peu de phosphate de soude ou de phosphate de chaux, à dose de 1 ‰, soit un gramme de phosphate par litre de sirop. Le phosphate, facilement dissout dans l'eau, aura pour effet de fortifier le corps de l'abeille.

L. FORESTIER.

GLANURES

Pas cher ! — Une personne du Département de l'Orne, qui se dit apiculteur, publie dans un journal apicole l'annonce suivante :

« Contre 2000 francs, j'envoie, ou l'on peut venir voir, la manière de capturer dans des ruches de 1 à 500 essaims voyageurs qui vont se perdre dans les troncs d'arbres des forêts. »

Visites des Ruchers en 1900.

Diplôme d'honneur pour services rendus à l'Apiculture

1. M. Edouard Bertrand, au Chalet, Nyon.

Diplôme hors concours pour services rendus comme membre du Jury

1. M. Ch. Bretagne, rue de Bourg, 44, Lausanne.

Diplômes d'honneur

- | | |
|--|---|
| 1. M. Aug. Warnéry, Usines de St-Prex. | 4. M. Jacques Descoullayes, à Préverenges |
| 2. M. J.-L. Forestier, à Moudon. | 5. M. Dehly-Corthésy, à Granges, Dom- |
| 3. M. Léon Sautter, à Nyon. | pierre. |

Diplômes de mérite pour services rendus à l'apiculture

- | | |
|-----------------------------------|--|
| 1. M. Louis Mottaz, à Bressonnaz. | 2. M. Maurice de Tribolet, prof., Neuchâtel. |
|-----------------------------------|--|

Diplômes de 1^{re} classe

- | | |
|--|--|
| 1. M. Jules-Alfred Jürgensen, à Floreyres,
près Yverdon. | 8. M. Victor Dallinge, aux Tattes, rière
Saubraz. |
| 2. M. Auguste de Siebenthal, aux Ursins,
rière Montherod. | 9. M. Jules Hennard, à Lavigny. |
| 3. M. Pierre Odier, à Céligny. | 10. M. Frédéric Dubosson, à Bourg-Dessus,
La Rippe. |
| 4. M. David Buttet, à Syens. | 11. M. Ami Pahud, à Correvon. |
| 5. M. Ulysse Rey, à Courtilles. | 12. M. Gallay, Louis, à Mont, sur Rolle. |
| 6. M. Ami Jordan, à Mézières. | 13. M. Jules Gros, à Mont, sur Rolle. |
| 7. M. Ch. Corthésy, instituteur, à Aubonne. | |

Diplômes de 2^{me} classe

- | | |
|--|--|
| 1. M. Gustave Jotterand, à St-Livres. | 12. M. Fritz Jossevel, à Bussy sur Moudon. |
| 2. M. Aimé Decorges, à Cronay. | 13. M. Frédéric Jordan, à Bourgeaud,
Carouge. |
| 3. M. Jules Pahud, à Correvon. | 14. M. Jules Dovat, à Maraçon. |
| 4. M. Charles Parisod, à Prangins. | 15. M. Eugène Rubattel, à Vuibroye. |
| 5. M. Victor Dubrit, à Cerniaz. | 16. M. Perrin, fils, à Ependes. |
| 6. M. Alfred Badoux, à Cremin. | 17. M. Aug. Buensoz, à Mont sur Rolle. |
| 7. M. Louis Piguët, à Chavannes. | 18. M. David Clerc, à Froideville. |
| 8. M. Emile Duc, à Champ-Martin, près
Moudon. | 19. M. Edouard Decré, à Commugny. |
| 9. M. Adolphe Vuagniaux, à Vucherens. | 20. M. Isaac Gonseth, au Plan de Divonne. |
| 10. M. Henri Pochon, à Denezey. | 21. M. Frédéric Marrel, à Calèves sur
Nyon. |
| 11. M. Gustave Chevalley, à Pralet sous
Neyruz. | |

Diplômes de 3^{me} classe

- | | |
|---|---|
| 1. M. Henri Thomas, à Lucens. | 21. M. Charles Serex, à Ecoteaux. |
| 2. M. Victor Badoux, à Cremin. | 22. M. Samuel Rossier, aux Tavernes, près
Palézieux. |
| 3. M. Gabriel Pavarin, à Lucens. | 23. M. A. W. Christen, au Valentin, près
Yverdon. |
| 4. M. Louis Thuillard, à Lucens. | 24. M. Auguste Chapuisat, à Aclens, près
Bussigny. |
| 5. M. Clément Crausaz, à Lucens. | 25. M. François Martin, aux Abesses, sur
Echandens. |
| 6. M. Séraphin Savoie, à Lucens. | 26. M. Constant Besson, à Montendrey,
près Sugnens. |
| 7. M ^{me} Adèle Erbeau, à Lucens. | 27. M. Charles Reymond, à Echallens. |
| 8. M. Arnold Corthésy, à Dompierre. | 28. M. Henri Conod, à Morges. |
| 9. M. Daniel Bovat, à Vulliens. | 29. M. Aloïs Cuendet, à Marchissy. |
| 10. M. Alfred Fiaux, à Moille-Cugy, près
Hermenches. | 30. M. Arnold Duvillard, à Coppet. |
| 11. M. Alfred Perrenoud, à Moudon. | 31. M. Adrien Meylan, à Coppet. |
| 12. M. Edmond Agassiz, à Moudon. | 32. M. Jean Bertholet, aux Débitées, près
Myes. |
| 13. M. Auguste Thonney, à Vulliens. | 33. M. Paul Blanc, à Commugny. |
| 14. M. Alfred Jordan, à Carouge. | 34. M. Louis Gautier, à La Rippe. |
| 15. M. Albert Pouly, à Mézières. | 35. M. David Carmentrand, au Chêne, près
Nyon. |
| 16. M. Henri Nicolas, à Tronc-Mézières. | |
| 17. M. Emile Gillièron, à Praz-à-la-Tétaz, à
Forel. | |
| 18. M. Henri Liaudet, aux Cullayes. | |
| 19. M. Eugène Jordan, à Mézières. | |
| 20. M. Jean Gloor, à Mézières. | |

Rendement des ruches sur balance en 1900.

(Le signe — indique les diminutions)

STATIONS	Système de ruche	Force de la colonie	Mai	Juin	Juillet	Août	TOTAL
			Gr.	Gr.	Gr.	Gr.	Gr.
Bramois Valais	Dadant	Moyenne	2.900	24.700	5.500		33.400
Chamoson »	D.	»	3.350	18.500	2.400		24.250
Econe »	D.	forte	3.450	35.900	8.200	— 3.300	44.250
Mollens »	D.-Blatt	»	4.400	24.300	3.400	— 3.400	22.700
Bulle Fribourg	Dadant	moyenne	11.900	11.400	3.900		27.200
La Sonnaz... »	D.	bonne	13.500	4.500	4.000	— 3.000	16.000
La Plaine.... Genève	Layens	moyen., faibl.	2.900	35.450	— 7.500	— 2.400	28.450
Baulmes Vaud	D.-Blatt	bon. moyen.	2.700	15.200	4.500	—	19.400 †
Bournens »	Dadant	bonne	7.000	36.250	— 2.600	— 5.800	34.850
Correvon »	D.-Blatt	moyenne	12.400	26.700	— 500	— 3.900	34.700
Orbe »	Dadant	faible	— 500	14.500	— 3.500	— 4.800	8.700
Panex-sur-Ollon »	D.	bonne	— 4.100	17.600	21.900	— 5.200	33.200 ††
Pomy »	Layens	moyen. faibl.	4.300	21.700	— 2.800	— 4.700	21.500
St-Prex {	R. t. au S. »	Dadant	7.900	38.400	— 3.300	— 600	42.400
	R. t. au N. »	D.	7.400	31.600	— 2.900	— 600	38.500
	R. t. à l'E. »	D.	2.300	19.900	— 3.000	— 400	18.800
	R. t. à l'O. »	D.	4.350	32.600	— 5.000	— 400	31.850 †††
Vuibroye »	D.	bonne	8.500	18.600	— 2.200	— 4.600	23.300
Belmont .. Neuchâtel	D.	moyenne	— 300	17.050	8.000	4.900	29.650
Buttes »	D.	faible	— 200	9.450	8.900	— 4.860	12.990
Coffrane... »	D.	moyenne	— 700	27.900	7.700	—	34.900
Côte aux fées »	D.	forte	4.200	31.500	23.670	— 2.250	54.120
St-Aubin... »	D.-Blatt	bonne	— 500	27.800	29.700	— 4.700	52.300
Ponts »	D.-Blatt	bon. moyen.	— 300	15.280	40.000	— 4.400	24.880
Cormoret. Jura bern.	Dadant	moyenne	— 400	13.900	37.000	— 2.800	47.700
Courgenay »	D.	»	5.000	20.400	28.500	2.000	55.900
Tavannes. »	D.	bonne		19.950	34.200	— 5.450	49.000

† et 2 essais.

†† et un essai.

††† et 3 essais.

NOUVELLES DES RUCHERS ET OBSERVATIONS DIVERSES

Ch. Cuvillier (Pas de Calais). 25 octobre. — J'ai commencé à faire de l'apiculture en 1898 par l'achat de quatre ruches en paille ; un essaim survenu le 22 mai fut logé dans une ruche à cadres et me donna la même année 25 kil. de miel extrait ; en 1899 la dite ruche a récolté 60 kil. Cette année, sur deux ruches j'ai prélevé 80 kil. — Comme vous le voyez, je n'ai pas à me plaindre de mes débuts. Si j'ai obtenu de si beaux résultats, c'est grâce à la *Conduite du Rucher*, que j'ai lue et relue tant de fois.

CONSTRUCTION FACILE DES RUCHES A CADRES

de tous systèmes au moyen des instruments inventés ou perfectionnés par

DAUSSY, menuisier-apiculteur, à BLANGY-TRONVILLE (Somme)

permettant à tous les apiculteurs de construire leurs ruches

Ruches et instruments d'apiculture

Renseignements et catalogue envoyés franco sur demande affranchie

1^{er} prix avec félicitations du Jury

au Concours d'Amiens pour instruments spéciaux inventés et fabriqués par lui.